

Journée mondiale de la sécurité des patients 2026

L'AMMPS rappelle l'importance de la sécurité médicamenteuse dans la prise en charge des maladies non transmissibles

À l'occasion de la **Journée mondiale de la sécurité des patients**, célébrée le 17 septembre 2026 sous le thème des soins sûrs pour les maladies non transmissibles (MNT) et autour du slogan « **Des soins sûrs pour la vie !** », l'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé (AMMPS) réaffirme l'importance de la sécurité médicamenteuse comme composante essentielle de la qualité et de la sécurité des soins.

Les maladies non transmissibles, notamment les maladies cardiovasculaires, les cancers, les maladies respiratoires chroniques et le diabète, représentent un enjeu majeur de santé publique, avec des répercussions sanitaires, sociales et économiques importantes. Ces pathologies, généralement chroniques, sont liées à des facteurs génétiques, comportementaux et environnementaux.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les MNT ont causé au moins 43 millions de décès en 2021, dont 18 millions avant l'âge de 70 ans ; 82 % de ces décès prématurés sont survenus dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Une part importante de leur charge peut être évitée en agissant sur le tabagisme, l'usage nocif de l'alcool, l'alimentation déséquilibrée et la sédentarité. Elles concernent tous les âges, y compris les enfants et les adolescents. La hausse de l'obésité chez les jeunes, associée à un risque accru de diabète de type 2, souligne l'importance de la prévention et d'une prise en charge adaptée.

Leur prise en charge repose fréquemment sur des traitements au long cours qui nécessitent une vigilance continue afin d'en garantir l'efficacité et de prévenir les risques liés à leur utilisation.

La sécurité des soins liés aux MNT est une responsabilité partagée entre tous les acteurs du système de santé.

Dans ce contexte, la sécurité médicamenteuse revêt une importance particulière. La polymédication et les risques d'interactions médicamenteuses, les ajustements posologiques nécessitant un suivi adapté, l'adhésion des patients à leur traitement, la gestion des effets indésirables ainsi que la coordination entre les différents professionnels de santé constituent autant d'enjeux à prendre en considération tout au long du parcours thérapeutique. Ces enjeux sont accentués lorsque les parcours de soins sont fragmentés.

La **pharmacovigilance** constitue, à cet égard, un levier essentiel pour identifier, évaluer et prévenir les risques liés à l'utilisation des médicaments. Elle repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés et, notamment, sur la notification des effets indésirables suspectés.

À l'occasion de cette Journée mondiale, l'AMMPS rappelle quelques réflexes essentiels pour contribuer à une utilisation sûre des médicaments :

Pour les professionnels de santé :

- impliquer le patient dans les décisions thérapeutiques et s'assurer de sa bonne compréhension du traitement ;
- réévaluer régulièrement les prescriptions, notamment en situation de polymédication ;
- assurer un suivi clinique et biologique adapté, particulièrement lors des ajustements posologiques;
- sensibiliser les patients à la reconnaissance des effets indésirables et les encourager à les notifier ;
- renforcer la coordination entre les différents intervenants dans le parcours de soins, en particulier lors des transitions de soins.

Pour les patients :

- respecter la posologie et la durée du traitement et ne pas l'interrompre ou le modifier sans avis médical ;
- informer les professionnels de santé de l'ensemble des médicaments utilisés, y compris ceux pris en automédication et les compléments alimentaires ;
- respecter les consultations et examens de suivi programmés et solliciter son médecin ou son pharmacien en cas de doute ou d'incompréhension concernant son traitement ;
- informer son médecin de tout effet indésirable suspecté et contribuer à sa notification.

L'AMMPS appelle ainsi les professionnels de santé et les patients à contribuer activement à la pharmacovigilance en notifiant tout effet indésirable suspecté au Centre National des Vigilances Sanitaires et Gestion des Risques, à travers les dispositifs de signalement accessibles via le portail de l'Agence : **www.ammeps.gov.ma**

Chaque notification contribue à améliorer la connaissance sur la sécurité des médicaments et participe au renforcement continu de la sécurité de leur utilisation. Cette vigilance partagée permet de poursuivre la surveillance des médicaments utilisés dans les MNT dans le contexte national et de renforcer leur sécurité en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes.

Rabat, le 17/09/2026

